



Pour diffusion immédiate

## Avis de convocation – Assemblée générale extraordinaire

*Etobicoke (Ontario), le lundi 30 octobre 2023* – L'Assemblée générale extraordinaire du COPA National se tiendra le jeudi 14 décembre 2023, par visioconférence, à compter de 18 h (heure normale de l'Est). Nous invitons les membres, participantes et participants intéressés à [s'inscrire à cette réunion](#) dès maintenant.

Pour rappel, à l'Assemblée générale annuelle qui a eu lieu le jeudi 7 septembre dernier, les membres ont adopté la recommandation du Comité de mise en candidature d'amorcer une étude des Règlements administratifs relative au nombre d'administratrices et d'administrateurs et à la membricité de l'organisme. Le 5 octobre dernier, le Comité de gouvernance du COPA National s'est réuni pour étudier les Règlements administratifs et a présenté un certain nombre d'amendements au Conseil d'administration. Ces amendements portent, entre autres, sur les questions suivantes :

- Les membres seraient des organismes plutôt que des membres individuels et n'auraient qu'un seul droit de vote par organisme;
- Les membres du personnel devraient attendre 12 mois avant de pouvoir soumettre leur candidature comme administratrice ou administrateur;
- Seuls les élues et élus et non les employées et employés d'un organisme membre pourraient représenter leur organisme lors de l'Assemblée générale du COPA National;
- Il n'y aurait plus de présidence d'assemblée puisque la présidence du COPA National est responsable de présider les réunions;
- De même, il n'y aurait plus de secrétaire d'assemblée puisque la direction générale est responsable de la rédaction des procès-verbaux;
- Les personnes désirant poser leur candidature au Conseil d'administration du COPA National devraient obtenir l'appui d'au moins un organisme membre du COPA National;
- Le Conseil d'administration se composerait de sept (7) administratrices et administrateurs plutôt que de neuf (9);
- Le siège d'une administratrice ou d'un administrateur deviendrait vacant si celle-ci ou celui-ci s'absente de deux réunions consécutives sans raison valable.

*« Le Comité de gouvernance a procédé à une étude attentive et consciencieuse des règlements administratifs du COPA National », indique madame Mona Audet, présidente. « Les amendements suggérés reflètent le désir du Conseil d'administration d'adopter les pratiques des organismes nationaux de la Francophonie canadienne et permettront au COPA National d'être encore plus efficace et efficient ».*

Les membres qui s'inscriront à l'Assemblée générale extraordinaire recevront le document des suggestions d'amendement qui comprend un comparatif des règlements actuels et des modifications proposées ainsi qu'un justificatif de ces amendements.

*Le COPA National (Centre d'orientation pour la prévention des agressions) a pour mission de prévenir et d'arrêter la violence, l'intimidation et les agressions faites aux enfants en offrant des ressources simples et efficaces qui favorisent un changement positif.*

---

**Source :**

**Marie-Claude Rioux**, directrice générale  
295, The West Mall, bureau 503, Etobicoke (Ontario) M9C 4Z4  
902-449-5298  
dg@infocopa.com